

Les Missions Locales

En quoi leur action vous intéresse ?



«Toute personne de seize à vingt-cinq ans révolus en difficulté et confrontée à un risque d'exclusion professionnelle a droit à un accompagnement [...] mis en œuvre par les Missions Locales» (Articles L.322-4-17-1 et 2 du Code du travail).

Association Régionale des Missions Locales et PAIO de Basse-Normandie
320, Quartier du Val - 14200 Hérouville-Saint-Clair
tél : 02 31 95 06 06 – fax : 02 31 95 06 00
mél : ar@mlpaiobn.fr - site internet : www.mlpaiobn.fr

éditorial

« Principales victimes de la crise économique, les jeunes ont un taux de chômage trois fois plus élevé que celui des adultes. La sélection opérée par l'école se double d'une sélection impitoyable par le marché du travail. »

C'est en ces termes que Bertrand Schwartz, en 1981, introduisait son rapport sur *l'insertion professionnelle et sociale des jeunes*.

Cette situation spécifique réclamait une action globale, menée vite et fort, au plus près de la réalité quotidienne des jeunes, confiée aux PAIO et aux Missions Locales, à l'initiative des collectivités territoriales. Ce rapport reste d'une cruelle actualité.

Malgré la forte implication des Missions Locales, des PAIO et de leurs partenaires, la situation des jeunes –en particulier en Basse-Normandie– est toujours difficile :

- le taux de chômage des moins de 25 ans, fin juin 2006, est de 23,9 % alors que la moyenne nationale est de 21,7 % ;
- une forte proportion de jeunes bas-normands possède un faible niveau de qualification : 61% ne dépassent pas le niveau CAP-BEP, soit six points de plus que la moyenne nationale ;
- 26 320 jeunes ont fait appel en 2006 aux Missions Locales de Basse-Normandie, soit un tiers des jeunes actifs, et ce chiffre est en augmentation de 4,5 % par rapport à l'année précédente.

Les Missions Locales accueillent et accompagnent les jeunes vers l'emploi en construisant avec eux un projet professionnel, mais prenant en compte leur situation globale, leurs difficultés familiales, leur santé, leur logement, les freins à leur mobilité... Ce parcours est constitué d'étapes mobilisant les différents outils mis à leur disposition par la DRTEFP, le Conseil Régional, l'ANPE, les collectivités locales... Les Missions Locales constituent un observatoire incontournable des situations des jeunes, avec un recueil de données portant sur de nombreux domaines.

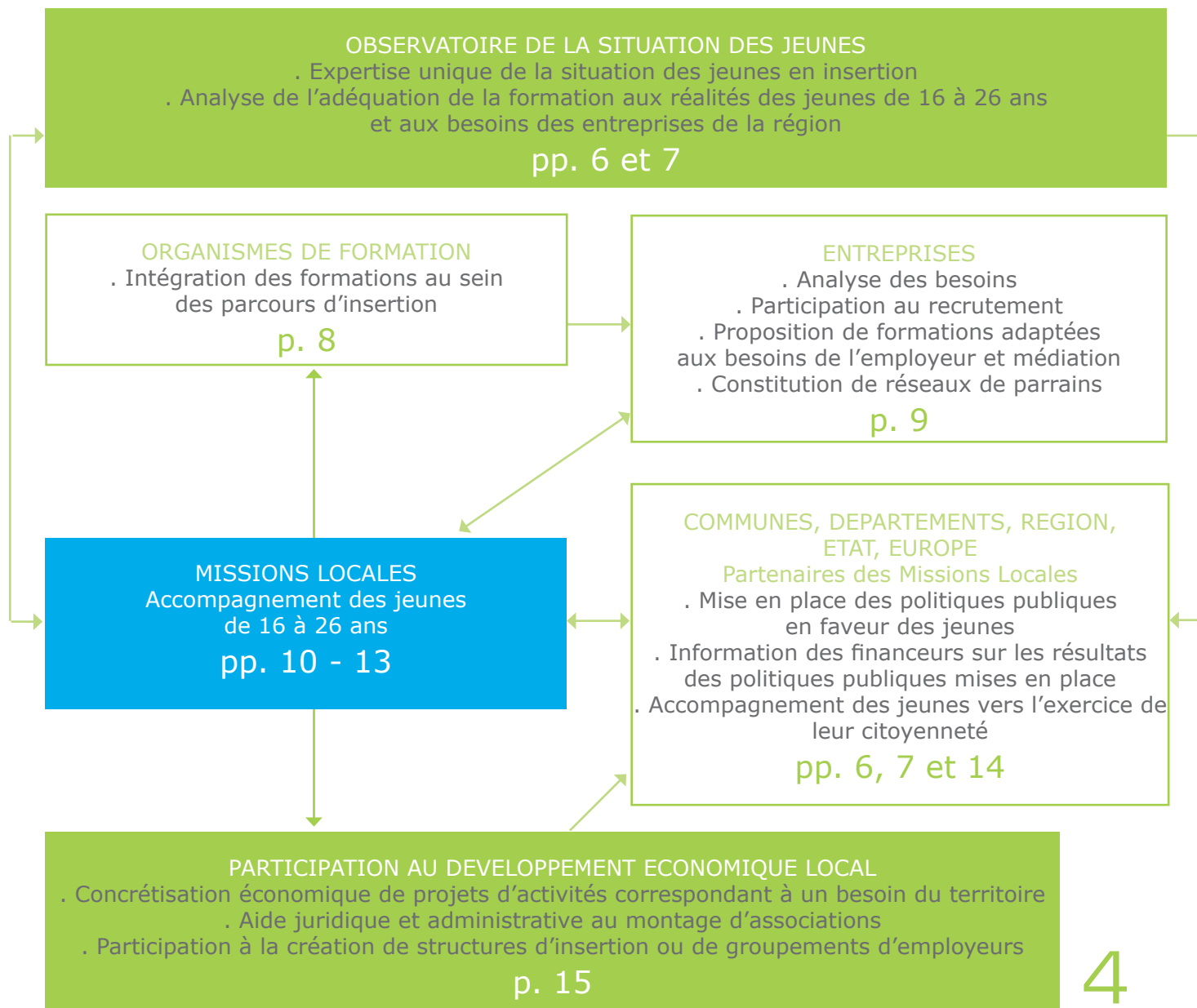
L'efficacité des Missions Locales est aussi liée à leur capacité à créer des liens et des projets individuels ou collectifs avec leurs partenaires, avec les entreprises et avec les territoires sur lesquels elles sont bien implantées.

Plus que jamais les Missions Locales ont un sens et une actualité dans cette région. C'est pourquoi, nous vous proposons de vous présenter, dans ce document, leur contribution essentielle à la remise en jeu économique et sociale de nos jeunes concitoyens parmi les plus en difficulté.

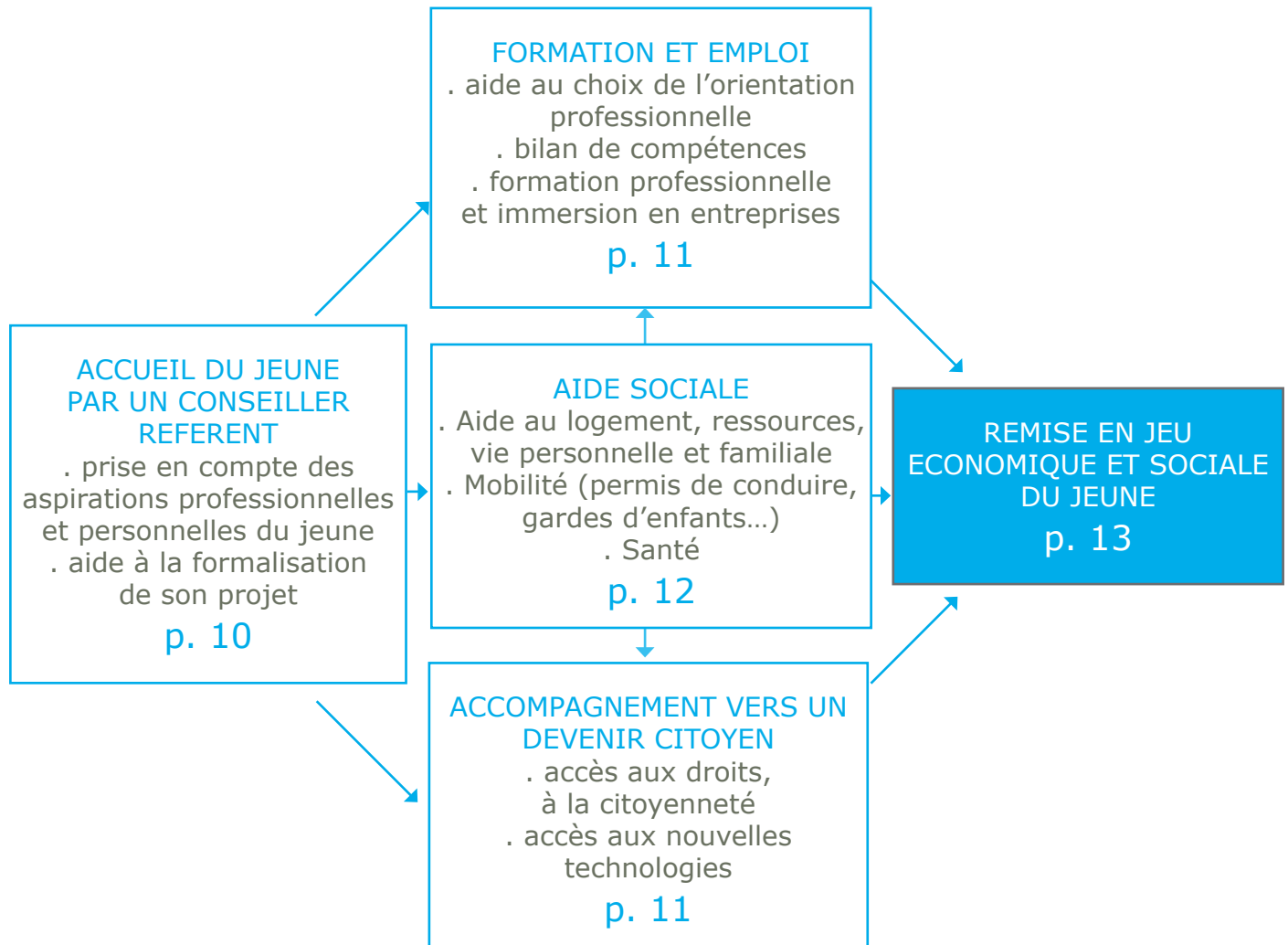
Marie-Odile Lecrès,

Présidente de l'Association Régionale des Missions Locales et PAIO de Basse-Normandie

les Missions Locales, pivot de l'emploi des jeunes



étapes de l'accompagnement des jeunes





D'où viennent les jeunes qui font appel à une Mission Locale ?

28 % sont orientés par l'ANPE

6% par les services sociaux

50% le font par démarche spontanée, amis ou famille

6,5% sont dirigés par un organisme de formation

Les Missions Locales sont reconnues pour leur expertise unique de la situation des jeunes en insertion de 16 à 26 ans. La nature du travail d'une Mission Locale s'appuie sur un conseiller référent qui accompagne le jeune et travaille en binôme avec lui jusqu'à son insertion pérenne dans le monde du travail.

Les Missions Locales travaillent sur la durée : un jeune peut avoir besoin de temps pour formaliser son projet professionnel et se former. L'ensemble des difficultés auxquelles il est confronté doivent faire l'objet de l'attention de la Mission Locale : si ce dernier a des problèmes de logement, de mobilité ou de santé, elle propose des solutions pour régler avec lui ses questions de vie quotidienne et lui permettre de se consacrer à sa formation et à sa recherche d'emploi.

Ce travail sur la durée et la globalité de la situation des jeunes permet aux Missions Locales d'avoir une vision complète de leur évolution : elles possèdent de fait une expertise statistique unique de la situation des jeunes en insertion de 16 à 26 ans.

expertise unique

l'Observatoire

Les Missions Locales mettent à la disposition de leurs financeurs* et partenaires** un Observatoire de la situation des jeunes

S'appuyant sur une application informatique spécialement conçue pour leur métier (Parcours 3), les Missions Locales recueillent des données, produisent des statistiques et fournissent des éléments d'observation sur les jeunes en insertion : elles dressent ainsi un état réaliste et concret de leur situation.

Cette expertise leur permet d'analyser l'adéquation de la formation aux réalités des jeunes et aux besoins des employeurs pour adapter les programmes de formation.

Les données de cet Observatoire portent également sur la formation initiale, le logement, la mobilité, la situation familiale, les ressources des jeunes ou sur l'effet des politiques publiques et constituent à ce titre la source exhaustive d'informations sur les jeunes en insertion.

* communes, départements, Etat, Europe

** administrations, établissements publics, associations, organismes de formation...

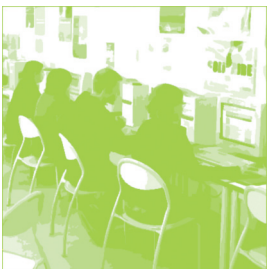


organismes de formation

La qualification est un facteur clé d'une insertion durable.
Les Missions Locales sont interlocuteurs des financeurs de formation,
notamment la Région, pour leur permettre de mieux appréhender
les attentes des jeunes de 16 à 26 ans.

Les Missions Locales mettent également leur connaissance de la situation des jeunes
au service des organismes de formation : elles les informent sur la situation et les attentes
des jeunes, afin de mieux cibler leur formation et de les rendre plus efficaces.

Pour les secteurs et métiers en recrutement qui ne trouvent pas de candidats,
les Missions Locales sont des intermédiaires de l'orientation : ce sont des médiateurs
entre le marché du travail et les jeunes qui souhaitent y avoir accès.



Les Missions Locales accompagnent les jeunes
tout au long de leur formation, jusqu'à ce que
celle-ci aboutisse à une qualification et un emploi.
Ce travail d'accompagnement est essentiel
et impacte fortement les résultats des formations.

Les Missions Locales travaillent en lien avec tous les employeurs de la région*

Elles les aident à choisir le bon candidat et le contrat le plus adapté (CDI, CDD, intérim, contrat en alternance...)

Dans certains secteurs qui ont des difficultés de recrutement, les Missions Locales proposent des montages de formation ou des stages pour adapter la compétence du jeune au métier de l'employeur. En cas d'appel d'offres comportant des clauses sociales, certaines Missions Locales prennent en charge le volet recrutement pour seconder l'entreprise dans sa réponse.

Les Missions Locales font baisser le risque pour les employeurs avant et après l'embauche. L'accompagnement par la Mission Locale a donc un intérêt économique pour l'employeur.

La Mission Locale affine avec l'employeur le profil du poste à pourvoir et connaît les capacités de chaque jeune qu'elle présente. L'accompagnement du jeune embauché est poursuivi, même après la signature du contrat de travail, jusqu'à la pérennisation de ce dernier. Les Missions Locales ne sont pas dans une relation classique de prestation de service vis-à-vis des entreprises, elles s'inscrivent dans une relation de partenariat durable.

entreprises



* PME, TPE, artisan, association ou secteur public

accueil des jeunes



Les jeunes en insertion sont généralement isolés et peu informés.
Présentes dans 158 points d'accueil en Basse-Normandie,
les Missions Locales exercent une mission
de service public de proximité.

Dès qu'un jeune fait appel à une Mission Locale, il est reçu par un conseiller référent qui le suivra jusqu'à son insertion pérenne en entreprise. Le conseiller référent aide le jeune à préciser son projet professionnel en prenant en compte ses difficultés personnelles.



aide sociale

L'accompagnement de la Mission Locale ne s'arrête pas à la situation professionnelle et il faut parfois résoudre des questions de vie quotidienne : ressources, logement, mobilité* et santé**

Les Missions Locales informent et proposent des solutions aux problèmes quotidiens pour que le jeune puisse se consacrer à sa formation et à son emploi.

Travaillant en lien avec tout le tissu associatif local, la Mission Locale permet également au jeune l'accès à des loisirs sportifs ou culturels et l'exercice de sa citoyenneté.



* aides au transport, permis de conduire, garde d'enfants...

** diagnostic, soins...

formation des jeunes

75 % des jeunes de Basse-Normandie qui font appel à une Mission Locale ont un niveau de qualification inférieur ou égal au CAP-BEP *

En partenariat avec les employeurs locaux, les Missions Locales proposent aux jeunes d'acquérir les compétences indispensables à la concrétisation de leur projet professionnel. Face aux sorties anticipées de l'Education Nationale ou à l'absence de qualification sur des métiers en recrutement, la formation est une étape essentielle dans le parcours d'insertion d'un jeune. Par la formation, les Missions Locales font le lien entre les aspirations du jeune, ses capacités et les besoins du marché du travail.



* source Parcours 3

emploi pérenne

L'action des Missions Locales ne s'arrête pas à la signature du contrat de travail...



La Mission Locale propose un accompagnement personnalisé à chaque jeune au cours de sa recherche d'emploi : aide à la rédaction de CV, lettre de motivation, recherche d'un employeur ou positionnement sur des offres d'emploi, accompagnement au rendez-vous...

Dans certains secteurs en demande d'emplois, les employeurs peuvent présenter leur métier à la Mission Locale, pour inciter des jeunes à s'orienter vers leur secteur professionnel.

Outre leur conseiller référent, les jeunes peuvent bénéficier d'un accompagnement personnalisé, sous la forme du parrainage. Ce parrain est un professionnel inséré dans le monde de l'entreprise. Il fait bénéficier le jeune de sa connaissance du monde du travail et peut répondre de manière concrète aux questions qu'il se pose.

L'accompagnement individuel et personnalisé – qui peut se poursuivre plusieurs mois après la signature du contrat de travail – est un facteur primordial de réussite pour l'insertion du jeune dans le monde du travail.

développement économique local

Les Missions Locales participent au développement économique local

Grâce à leur connaissance unique de la situation des jeunes en insertion et leurs liens avec les acteurs du bassin d'emploi de leur région, les Missions Locales peuvent susciter, soutenir ou porter des structures d'insertion.

Elles conduisent d'abord les études de marché nécessaires avec les autres intervenants du service public pour l'emploi et les employeurs du secteur économique concerné.

Elles peuvent même rechercher des partenariats avec des secteurs d'activités complémentaires porteurs d'emplois ; elles recherchent ensuite les financements pour la mise en place des structures d'insertion.

Certains jeunes souhaitant créer leur activité peuvent être épaulés dans la concrétisation de leur projet, humainement et administrativement.

Par leur travail au quotidien sur l'insertion des jeunes, leur expertise unique du marché de l'emploi des 16 à 26 ans, leur rôle d'interface entre les structures publiques et les employeurs de leur région, les Missions Locales aident au développement du tissu économique local.



16 Missions Locales et PAIO en Basse-Normandie
158 points d'accueil
237 professionnels
26 320 jeunes accueillis en 2006

Depuis 25 ans, l'action des Missions Locales n'a cessé d'être
au cœur des préoccupations gouvernementales :

1981 : le Rapport Schwartz propose la création des Missions Locales

1989 : Création du Conseil National des Missions Locales

Adoption de la Charte des Missions Locales

2005 : Protocole des Missions Locales

Plan de cohésion sociale et inscription des Missions Locales dans le Code du travail



Association Régionale des Missions Locales et PAIO de Basse-Normandie
320, Quartier du Val - 14200 Hérouville-Saint-Clair
tél : 02 31 95 06 06 - fax : 02 31 95 06 00
mél : ar@mlpaiobn.fr - site internet : www.mlpaiobn.fr